

# ORDURES MÉNAGÈRES : LES TARIFS APPLIQUÉS EN 2026

La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative) est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Concernant la part variable, il n'existe pas de forfait. Chaque badgeage ou levée est facturé.

La facturation 2026 est basée sur le nombre de badgeages / levées de l'année 2025.

## LA PART FIXE

=

la **base foncière**  
dont l'augmentation est  
décidée par l'État

X

6,89 %

**taux intercommunal**  
qui reste stable, voté par la  
communauté de communes)

+

## LA PART VARIABLE

dépend de votre production de déchets.

Collecte en conteneur  
accessible par badge

OU

Collecte en porte-à-porte



1 badgeage = 1,20 €

Volume du bac	Coût / levée
80 litres	1,60 €
120 litres	2,40 €
140 litres	2,80 €
240 litres	4,80 €
360 litres	7,20 €
660 litres	13,20 €

©CC2T - Mai 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique

Communauté de communes  
Terres Toulouises

Rue du Mémorial du Génie  
CS 40 325 Écrouves  
54 201 Toul CEDEX

03 83 43 23 76  
dechets@terrestouloises.com  
www.terrestouloises.com

de déchets

+ de tri



CITEO

*Tri/réduction des déchets, continuons ensemble !*